

Infos communales Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 2 juillet 2021

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR – Laure SIRGUEY
Valérie AUBRY – Cédric BECKER - Céline BLONDEAU – Marc BOUTEILLE
Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART
Cédric NICLOU - Sophie THIVILLIER

Absents et excusés :

Françoise MERLLIE : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES
Yves LAURANSON : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE

A l'ordre du jour :

- **Personnel Communal : Recrutement des contractuels pour les besoins temporaires et accroissement temporaire d'activité.**
- **Convention avec la SAUR pour le contrôle, la maintenance et le dépannage de la station d'épuration**
- **Cession d'une partie du domaine public, d'une contenance de 61 m² à M. TITA.**
- **Cession d'une partie du domaine public, d'une contenance de 120 m² à M. BEILLONNET.**
- **Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Forez-Est.**
- **Conteneurs enterrés à la Chaux : Dissimulation des réseaux.**
- **Subvention exceptionnelle Café Associatif**
- **Délibération modificative du budget principal**
- **Questions diverses**





Vendredi 10 septembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Samedi 25 septembre en salle du conseil

- Inscriptions activités MJC

Dimanche 26 septembre 2021 – Journée

- Vide-greniers



Dimanche 3 octobre 2021 à partir de 13h30

- Course de vélos

Vendredi 5 novembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Dimanche 7 novembre 2021 à 10 heures

- Commémoration du 11 novembre

Vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal



**Pot de départ de
Béatrice BARJOT,
de grands moments
d'émotion et un petit
présent offert par la
municipalité...**



Personnel communal : Recrutement des contractuels pour les besoins temporaires et accroissement temporaire d'activité

Nadine ESCOT, secrétaire générale, précise au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les services périscolaires. Cela nécessite une personne supplémentaire pour assurer la surveillance et la sécurité des enfants. A cela s'ajoute également l'augmentation du nombre de location de la salle d'animation, nécessitant un renfort ponctuel pour l'entretien et le nettoyage des locaux durant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois, allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures annualisées. Tout ceci était prévu au budget.

Convention avec la SAUR pour le contrôle, la maintenance et le dépannage de la station d'épuration

Laure SIRGUEY, 3^{ème} adjointe, précise au Conseil Municipal que la maintenance et le dépannage de notre station d'épuration de Feytoubout, étaient effectués jusqu'à présent par la société SAUR.

Pour rappel, la SAUR, Société d'Aménagement Urbain et Rural, est un groupe français du secteur de l'eau et de la propreté. Son activité principale est la gestion déléguée de services pour les collectivités locales. Il est aussi acteur sur le marché de l'ingénierie et de la construction d'ouvrages liés au traitement de l'eau. Ses clients sont des collectivités locales et des industriels.



Ainsi, il est nécessaire à ce jour de renouveler la convention afin de pouvoir confier ces missions de maintenance, de surveillance et de dépannage à la société SAUR, pour une durée de 3 ans. A noter que cette mission s'élève à 500 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité le renouvellement de cette convention**.

Cession d'une partie du domaine public, d'une contenance de 61 m² à M. TITA

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, fait état aux membres du Conseil Municipal, de la demande formulée par Monsieur TITA et Madame PHILIPPON, demeurant sur le village, au numéro 78 Chemin de Serre, de se porter acquéreur d'une partie du domaine public, contiguë à leur propriété, et ce pour une surface de 61,00 m². Monsieur le Maire rappelle le tarif de 10 euros le m² appliqué par la mairie et donc la vente s'élève à 610 euros, frais de notaire à la charge des acquéreurs. Il est précisé que cette mutation n'a pas pour objet de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations alors assurées.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité cette cession** à M. TITA.

Cession d'une partie du domaine public, d'une contenance de 120 m² à M. BEILLONNET

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, fait état aux membres du Conseil Municipal, de la demande formulée par Monsieur BEILLONNET et Madame MATHIVET, demeurant sur le village, au numéro 23 Chemin de la Rosalie, de se porter acquéreur d'une partie du domaine public, contiguë à leur propriété, et ce pour une surface de 120,00 m². Ainsi, conformément au point précédent, la vente s'élève à 1 200 euros, frais de notaire à la charge des acquéreurs. Il est précisé que cette mutation n'a pas pour objet de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations alors assurées.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité cette cession** à M. BEILLONNET.

Approbation du rapport de la CLECT de la CCFE

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle au Conseil Municipal que suite au deuxième confinement de novembre 2020, la CCFE a décidé de remettre en place un fonds d'aide exceptionnel afin de soutenir les petites entreprises du territoire avec points de vente, fortement impactées par les conséquences de l'épidémie de Covid 19. Cette aide, prenant la forme d'une subvention forfaitaire de 1000 euros par demandeur, est financée à hauteur de 800 euros par la CCFE et de 200 euros par la commune d'implantation du commerce. Ainsi, lors du premier confinement, deux commerces ont pu bénéficier de cette aide à savoir « La Cocotte des envies » et « Coiffure nature », et pour le deuxième confinement, seul le commerce « Coiffure nature » en a bénéficié. Ainsi, cela aura un impact sur notre compensation au niveau de la CLECT, montant révisé à hauteur des sommes versées par la CCFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité, adopte le rapport du 16 juin 2021 de la CLECT** de la CCFE portant sur le mécanisme de répartition pour la révision libre de l'attribution de compensation de 2021 de notre commune et de la fixation de l'attribution de compensation de 2021 de la commune.

Conteneurs enterrés à la Chaux : Dissimulation des réseaux

Laure SIRGUEY, troisième adjointe, expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation au Chemin de la Chaux, travaux réalisés par le SIEL, Territoire d'énergie Loire. Ce dernier va percevoir, en lieu et place de la commune, les subventions éventuelles attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et l'Union Européenne ou d'autres financeurs. Le montant des travaux s'élève à 17 000 euros avec une participation prévisionnelle de la commune à hauteur de 10 250 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte que le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et approuve le montant de ces derniers et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Subvention exceptionnelle pour le Café Associatif

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe le Conseil Municipal qu'il a reçu quatre habitantes de Saint-Médard. Ces dernières ont pour projet de monter « un café associatif » au local « Gîtes de la Ferrière », précédent emplacement de « Laetitia Coiffure ». Elles ont l'accord du propriétaire, Matthieu CHARASSE et de la locataire actuelle, à savoir Patricia BRUNOLD.

L'idée de ce Café Associatif est de créer un lieu convivial, de rencontres et de partage de savoirs, d'échanges. Ce sera également un lieu de vente et de création (articles de mercerie en tout genre : boutons, rubans, tissus, fils, élastiques...

Ce sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur de petits créateurs locaux, ceux-ci seraient invités lors d'ateliers de création le mercredi après-midi.

Les horaires d'ouverture sont encore à définir, mais elles ont déjà l'idée d'ouvrir le mercredi après-midi et le vendredi soir dans un premier temps.

Monsieur le Maire précise que ce projet semble intéressant surtout avec la fermeture du bar restaurant de la commune et propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à cette nouvelle association, d'un montant de 1000 euros, dans le but de les aider à démarrer.

Le Conseil Municipal, décide **à l'unanimité d'allouer cette subvention exceptionnelle au café associatif.**



Délibération modificative du budget principal

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir les crédits votés au budget primitif communal afin que tous les postes de dépenses et recettes soient alimentés correctement. Il s'agit d'un simple jeu d'écriture : 10 000 euros en plus sur le budget « Acquisition Matériel de voirie » et 10 000 euros en moins sur le budget « Equipements divers ».

Ce jeu d'écriture va servir à l'acquisition d'un treuil, un investissement nécessaire et qui va être très utile pour la commune. En effet, les agents communaux vont de ce fait, pouvoir eux-mêmes, entretenir les bois communaux. La vente du bois ira au profit du CCAS.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité, cette proposition et vote les mouvements de crédits en section investissement.**

QUESTIONS DIVERSES

Planning des astreintes pour la salle d'animation

Avec la reprise des locations de la salle, la municipalité a remis en place le planning des astreintes. Ainsi, chaque élu, à tour de rôle, sera chargé de faire l'état des lieux entrant et sortant et sera d'astreinte le week-end. Planning réalisé par **Anthony TISSEUR, deuxième adjoint.**



Pot de départ de Béatrice BARJOT :

Avec beaucoup d'émotion, la municipalité a participé au pot de départ de Béatrice BARJOT. Un grand merci à Béatrice pour toutes ces années passées sur notre village et une pensée toute particulière à ses enfants sans oublier Raphaël, une pensée pour lui là-haut. Un grand bravo aux jeunes pour leur magnifique chanson « La Cocotte des souvenirs » sur l'air de « A nos souvenirs » des Trois Cafés Gourmands.



Déchetterie de Chazelles-sur-Lyon

Sur le compte-rendu du précédent conseil municipal, du 28 mai 2021, nous vous informions du nouveau procédé concernant la déchetterie de Chazelles-sur-Lyon. En effet, depuis le 1^{er} juillet, l'accès à la déchetterie se fait uniquement par lecture de la plaque d'immatriculation de votre véhicule et donc la nécessité de s'inscrire en ligne sur le site www.forez-est.fr

Les personnes qui n'ont pas internet, et uniquement ces personnes-là, peuvent se rendre en mairie munies de leur carte grise, d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et d'une carte d'identité valable. Le secrétariat de mairie fera les démarches pour vous.

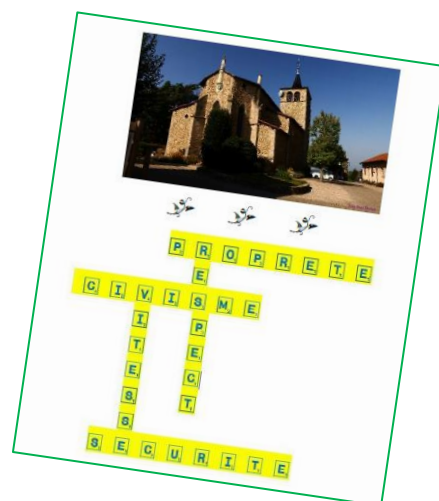
A noter que le 1^{er} septembre 2021, vous ne pourrez plus accéder à la déchetterie si vous n'avez pas fait cette démarche.

Guide des nouveaux arrivants

Claudine FARGIER, élue, a réalisé un très beau guide pour les nouveaux arrivants sur notre village. Il reprend les informations importantes de Saint-Médard, la vie économique, les informations sur l'enfance et la jeunesse sans oublier la vie associative de notre commune.

Vous pouvez retrouver ce guide sur le site internet de Saint-Médard : <http://saintmedardenforez.free.fr/>

Un grand merci à Claudine !



Saint-Médard de France

Le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle l'importance des Saint-Médard de France et la bonne ambiance qui règne dans les rassemblements des Saint-Médard de France.

Le premier magistrat demande à ce que des élus représentent Saint-Médard-en-Forez au sein de cette association nationale et appelle également **tous les villageois** à se faire connaître auprès de la mairie pour participer à cette belle aventure.

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie : mairie@saintmedardenforez.fr ou 04 77 94 05 21



Le prochain rassemblement des Saint-Médard de France aura lieu les 17, 18 et 19 septembre 2021, se faire connaître en mairie si vous souhaitez y participer :



Rassemblement des Saint Médard de France 17/18/19 Septembre 2021

Vendredi 17 septembre

- Accueil des Saint Médard de France Carré des Jalles 16h00 – 24h00
Collation d'accueil, Distribution des badges, Remise des mallettes
Restauration, Accompagnement vers les hébergements
Adresse du Carré des Jalles : Place de la République - 33160 Saint Médard en Jalles

Samedi 18 septembre

- Accueil des Saint Médard de France Carré des Jalles 08h00 – 12h00
Collation d'accueil, Distribution des badges, Remise des mallettes
Accompagnement vers les hébergements
- Petit déjeuner (Bolosons et viannoiseries) Carré des Jalles 08h00 – 12h00
Pour ceux qui sont arrivés le vendredi
- Marché des régions Place François Mitterrand 09h30 – 14h00
Mise en place des stands de 08h00 à 9h30
Animation du Marché, Bandas, village des Saint Médard de France
Avec la présence d'associations de Saint Médard en Jalles
Apéritif géant
- Visites au choix 2 Départs 14h30 et 15h00
La Cité du Vin ou **Les Bassins de Lumières**
- Soirée de Gala et Cérémonie des Saint Médard de France Carré des Jalles 19h30 – 02h00

Dimanche 19 septembre

- Petit déjeuner (Bolosons et viannoiseries) Carré des Jalles 08h00 – 10h00
Départ au plus tard à 08h45, pour ceux qui font la croisière.
Transfert en TRAM entre Saint-Médard en Jalles et Bordeaux.
Croisière sur la Garonne Bordeaux 10h30 – 12h30
- Repas Carré des Jalles 14h00 – 15h30

La Cité du vin

La cité du vin, ouverte et inaugurée par Mr. Hollande le 1er Juin 2016, est un lieu formidable pour découvrir les vins du monde. Il offre un panorama extraordinaire sur les différents vins et cépages, maïs et aussi leur histoire, dans un cadre idyllique et relaxant.



Les Bassins de Lumières



La Base sous-marine de Bordeaux est l'une des 5 bases construites sur le littoral atlantique par les forces d'occupation allemande. Symbole du quartier des Bassins à flot, ce gigantesque bunker est aujourd'hui dédié à un espace d'expositions atypiques : un spectacle sons et lumières qui projette et fait défiler sur les murs, en format géant les chefs-d'œuvre d'une vingtaine d'artistes : Renoir, Monet, Pissarro, Signac, Derain, Vlaminck, Dufy, Chagall... À partir des années 1880, la Méditerranée séduit les artistes : délaissant Paris ou le Nord, ils se réunissent le long du littoral, de Collioure à Saint-Tropez.

Croisière sur la Garonne



À bord du Burdigala, Bateau moderne et entièrement panoramique, laissez-vous charmer par la vue sur toute la ville de Bordeaux... Croisière d'une durée d'une heure et demie, commentée.



INFOS COMMUNALES, ASSOCIATIVES & DIVERSES

Illiwap

N'oubliez pas l'application Illiwap financée par la CCFE. Cette dernière est gratuite pour les administrés et permet de suivre l'actualité de Saint-Médard en temps réel.

Evènements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, alerte météo, consignes sanitaires..., recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes :

1. Téléchargez l'application illiwap sur votre Google Play (Android) ou sur votre AppStore (iOS)
2. Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application ou le Code Postal
3. Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune et recevez les notifications par téléphone. Tous les messages que vous recevez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.



Appel aux bénévoles pour la MJC

La MJC de Saint-Médard lance un appel aux bonnes volontés et aux bénévoles pour les aider et pour gérer le compte Facebook de l'association.

Se faire connaître auprès de Valérie AUBRY par mail à mjc.saint.medard@gmail.com ou par tél 06 88 57 42 47.

Retenez d'ores et déjà la date du samedi 25 septembre en salle du Conseil Municipal pour les inscriptions !

Fermeture mairie

La mairie sera fermée du samedi 31 juillet inclus jusqu'au 8 août, ainsi que le samedi 14 août et le samedi 21 août.

Une Rose Un Espoir Forez

La manifestation « Une Rose Un Espoir Forez » initialement prévue en avril, n'a pu se faire en raison du contexte sanitaire.

Aujourd'hui, la date est fixée au **samedi 11 septembre**. Ce jour-là, les motards vous proposeront une rose pour 2 euros pour la ligue contre le cancer.

Ils vous remercient par avance pour tout le soutien que vous apporterez à la réussite de cette journée.



Opérations tranquillité Vacances Vigilance cambriolage

Les vacances sont des périodes propices aux déplacements et aux absences.

Afin de prévenir les cambriolages, les services de la gendarmerie poursuivent l'opération « tranquillité vacances » et rappellent qu'elle est élargie à toute absence prolongée du domicile.

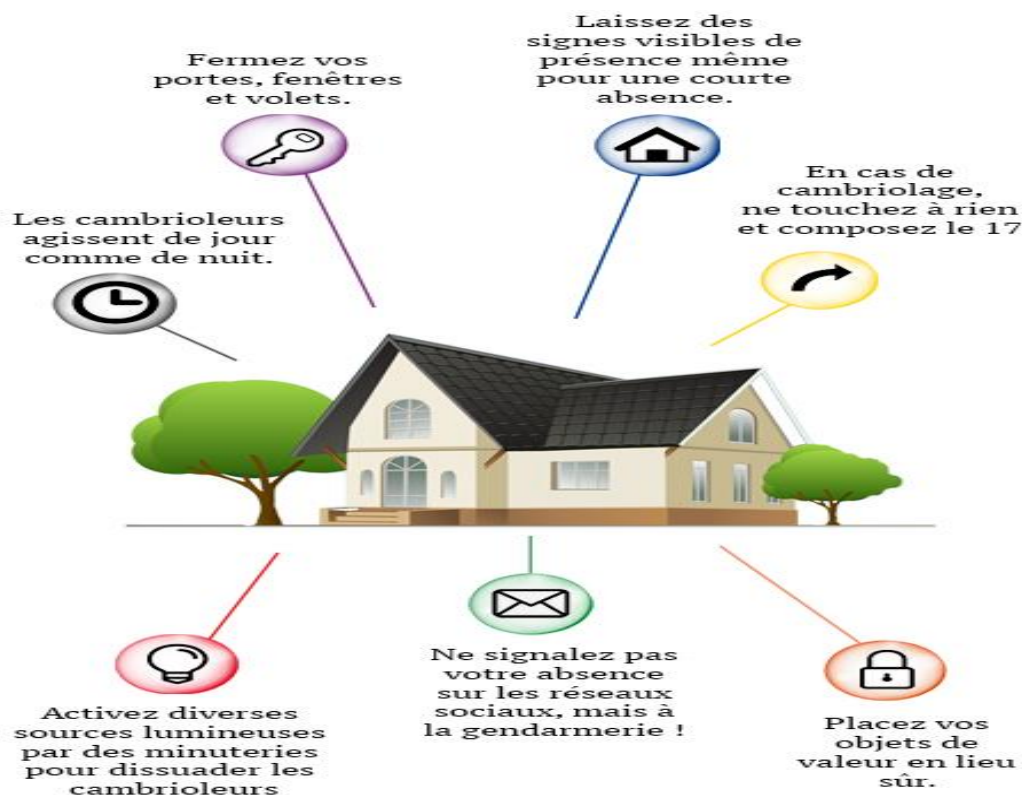


Ce dispositif vise à assurer une surveillance des habitations, par une présence renforcée sur le terrain et des passages fréquents des forces de l'ordre. Cette opération permet à ceux qui y souscrivent de partir en vacances l'esprit plus serein en sachant que leur domicile fait l'objet d'une surveillance accrue par les services de police ou gendarmerie pendant leur absence.

Opération tranquillité vacances : mode d'emploi

Pour en bénéficier, il suffit de se déplacer à la brigade de gendarmerie dont dépend votre domicile.

Les gendarmes prendront note de l'adresse du logement qui doit être surveillé pendant votre absence, des dates d'absence du domicile, de l'adresse de votre lieu de villégiature et des coordonnées téléphoniques où vous serez joignable en cas de nécessité. Le cas échéant, il est aussi utile de communiquer le numéro de téléphone d'une personne de confiance qui détient les clés de votre domicile.



GENDARMERIE
NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Le petit écho de la Com'

Terrine de courgettes au saumon fumé

Pour 6 personnes

Préparation : 15 minutes

Cuisson : 10 + 45 minutes

Ingrédients :

- 4 tranches de saumon fumé (ou truite fumée)
- 4 courgettes
- 4 œufs
- 25 cl de crème liquide
- 2 cuillères à soupe à farine
- 1 noix de beurre
- ½ cuillère à café de curry
- 4 cuillères à soupe de basilic et ciboulettes hachées
- Sel et poivre



Préparation :

Laver les courgettes, enlever les deux extrémités puis les couper en lamelles dans le sens de la longueur. Faire cuire les lamelles de courgettes pendant 10 minutes à la vapeur ou dans de l'eau salée.

Les égoutter sur du papier absorbant.

Dans un saladier, fouetter les œufs entiers, la crème, la farine et le curry, du sel et poivre pour obtenir une crème onctueuse.

Allumer le four à 210°C.

Beurrer un moule à cake + tamisé de farine (comme pour un gâteau)

Disposer une couche de crème dans le moule, des lamelles de courgettes, les tranches de saumon coupées en deux, les fines herbes, en intercalant les ingrédients jusqu'à épuisement.

Faire cuire 45 minutes au bain-marie.

Servir tiède ou froid avec des tomates crues, pelées, et concassées, napées d'huile d'olives et une petite salade mélangée.

Ne pas trop saler car le saumon apporte déjà du sel à la terrine.

